



Précision sur l'art. 234 al. 1 et l'art. 252 al. 1

Règles spéciales en SAR (M15) filles et M15 (filles et garçons)

Art. 234 Règles spéciales applicables en SAR (M15) filles

¹ Les matchs se jouent avec le système de jeu 6-6, sans permutation.

² Après le troisième service de suite, l'équipe au service fait une rotation d'une position.

³ Les équipes jouent sans libéro.

Art. 252 Règles spéciales pour les M15 (filles et garçons)

¹ Les matchs se jouent avec le système de jeu 6-6, sans permutation.

² Après le troisième service de suite, l'équipe au service fait une rotation d'une position.

³ Les équipes jouent sans libéro.

→ La formulation de l'art. 234 al. 1 et de l'art. 252 al. 1 RV

« Les matches se jouent avec le système de jeu 6 :6 » est pensée comme suit, dans le sens de la stratégie de formation duelle de Swiss Volley (voir le concept de la relève de Swiss Volley =>

<http://www.volleyball.ch/index.php?id=107&L=1>) :

Tous les joueurs et joueuses seront formés à tous les éléments (passe, réception, attaque,...) et y joueront en matchs.

- Si l'équipe décide de jouer en P1 depuis la réception (C1), chaque joueur et joueuse qui se trouve à cette position en raison de la rotation doit donc agir comme passeur ou passeuse.
- Si l'équipe décide de jouer en P2 depuis la défense (C2), chaque joueur et joueuse qui se trouve à cette position en raison de la rotation doit donc agir comme passeur ou passeuse.

La passe est autorisée depuis n'importe quelle position. Les positions depuis la réception (C1) et défense (C2) peuvent être différentes. Le système de jeu ne peut pas être changé durant le set.

Il est évident qu'en cas de réception imprécise ou mauvaise défense, la passe est exceptionnellement autorisée depuis les autres positions.

« Les matches se jouent sans permutation » est pensé comme suit :

Aucune permutation ne peut être effectuée durant l'entier d'un match (changement de position tactique des joueurs avants et arrières entre eux comme par exemple une centrale qui joue toujours au milieu même si elle est en pos. 2 ou pos. 4 dans l'ordre de rotation est interdit).

Une attaque croisée ou attaque derrière la passeuse ne sont pas considérés comme permutation.

En cas de doute, c'est le chef arbitre qui décide.